

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

MISE À DISPOSITION DU PERMIS DE CONSTRUIRE n°07619724B0001, construction d'un bâtiment atelier de production, d'un bâtiment technique et bureaux sur la zone d'activités de Criquetot-sur-Longueville

Monsieur le Président de la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC) a prescrit une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur la mise à disposition du permis de construire n°07619724B0001 déposé par la Société JACIR pour la construction d'un bâtiment atelier de production, d'un bâtiment technique et de bureaux rue de la Prospérité ZA Varenne et Scie à Criquetot-sur-Longueville. Ce projet correspond à la première phase de l'extension de la zone d'activités sur 4,5 ha. Au nord, la deuxième phase d'une surface équivalente fait l'objet d'un permis d'aménager déposé par la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC). Ces deux phases ont fait l'objet d'une évaluation environnementale commune soumise à l'avis de l'autorité environnementale MRAE de Normandie.

**LA PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AURA LIEU DU
MERCREDI 29 JANVIER 2025 AU VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 INCLUS,**
soit pour une durée de 31 jours consécutifs.

Pendant cette période, les pièces du permis de construire, les avis obligatoires, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis rendu par l'autorité environnementale, le mémoire en réponse de la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC) et de la Société JACIR seront mis à disposition du public en application des articles L122-1, L123-19 et suivants du Code de l'environnement.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet suivant :

www.terroirdecaux.fr/vivre-ici/votre-habitation/demarches-durbanisme/participation-du-public-par-voie-electronique/avis-de-participation-du-public-par-voie-electronique-za-de-criquetot-sur-longueville/

Le dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture sur poste informatique au siège de la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC).

Sur cette même période, les observations et propositions pourront être adressées à l'attention de Mme Gaillon-Tondreau Céline :

- à l'adresse mail suivante : enquete@terroirdecaux.net
- par voie postale au siège de la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC),
- sur le registre papier à disposition du public au siège de la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Adresse du siège de la CCTC :	Communauté de communes Terroir de Caux 11 route de Dieppe 76730 Bacqueville-en-Caux
Jours et heures habituels d'ouverture :	Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Vendredi de 9h à 12h

La Communauté de communes Terroir de Caux est l'autorité compétente pour prendre la décision. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Mme Gaillon-Tondreau Céline, au siège de la Communauté de communes Terroir de Caux (02 35 04 74 86).

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, la Communauté de communes Terroir de Caux rendra publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions adressées ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

À l'issue de la procédure, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux se prononcera sur la demande de permis de construire.